

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **5 septembre 2023** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Johanie Cliche
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Les membres présents forment le quorum. Madame Mélissa Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2023-09-185

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 15 août 2023
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 22 août 2023
 - 3.3 - Suivi des procès-verbaux
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 7.2 - Appui à la municipalité de Saint-Cyprien afin de prohiber la circulation des véhicules lourds sur certains chemins de la Municipalité
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
- 10 - VOIRIE - BÂTIMENTS - TERRAINS
 - 10.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 - Versement de l'aide financière à la bibliothèque municipale
 - 11.2 - Activité du 10 septembre 2023
- 12 - DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Demande pour réunir un comité de développement

- 13 - URBANISME
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-186

3.1 - Séance ordinaire du 15 août 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 août dernier a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

2023-09-187

3.2 - Séance extraordinaire du 22 août 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 août dernier a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.3 - Suivi des procès-verbaux

Nous attendons toujours la réponse du MAMH concernant l'acceptation de notre règlement d'emprunt 116-2023 lié à la TECQ.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-09-188

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE la liste des comptes du mois d'août 2023 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	80
	750.54\$
Salaires:	24
	290.24\$
Total:	105
	040.78\$

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

La mairesse nous informe qu'une entente sur l'insalubrité morbide est finalement signée entre les Municipalités, le CISSS et la Sureté du Québec, les personnes en question pourront dorénavant se faire suivre par un professionnel.

Le projet de garderie communautaire a reçu une autre proposition par la municipalité de Sainte-Justine.

La mairesse remercie le comité organisateur du Festival Chasse et Pêche de St-Louis. Une lettre de remerciements sera envoyée au président du comité afin qu'il remercie ses pairs au nom de la Municipalité.

Une réunion a eu lieu il y a quelques semaines par la SHQ sur la fusion des OMH, car les 200 portes ne sont pas assez efficaces, il faudrait au moins doubler les portes pour pouvoir avoir les dirigeants nécessaires.

7 - ADMINISTRATION

2023-09-189

7.1 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

et résolu que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députées Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et Dominique Vien, députée de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

2023-09-190

7.2 - Appui à la municipalité de Saint-Cyprien afin de prohiber la circulation des véhicules lourds sur certains chemins de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien désire changer leur règlement 360-2022 article 7.4 sur la circulation des véhicules lourds en leurs interdisant de circuler dans le Rang 2 Ouest-Est, Rang 3 et 4 Ouest, Route Fortier, Rang Fortier et Rang A;

CONSIDÉRANT QUE la circulation locale restera autorisée pour les camions de livraisons et les véhicules-outils;

CONSIDÉRANT QUE le changement en question ne nuira en rien à notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Louis-de-Gonzague appuient la municipalité de Saint-Cyprien pour leur demande de changement de règlement 360-2022 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés concernant l'interdiction de circulation aux véhicules lourds sur le Rang 2 Ouest-Est, Rang 3 et 4 Ouest, Route Fortier, Rang Fortier et Rang A.

ADOPTÉE

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

9 - SÉCURITÉ CIVILE, PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

Une pratique sera prévue dans quelques semaines.

D'ici la mi-octobre, le porte à porte sera terminé pour la visite des pompiers.

Une présentation de pompiers ainsi qu'un diner hot-dog est prévu le 7 octobre prochain, invitation à tous.

10 - VOIRIE - BÂTIMENTS - TERRAINS

10.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains

11 - LOISIRS ET CULTURE

2023-09-191

11.1 - Versement de l'aide financière à la bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

DE verser un montant de 500\$ à la bibliothèque municipale pour leurs activités de fonctionnement. Le montant étant prévu au budget, ce don n'influence en aucun cas la situation financière de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-09-192

11.2 - Activité du 10 septembre 2023

La mairesse informe les élus qu'une épluchette de blé d'inde aura lieu le dimanche 10 septembre 2023 en utilisant le budget prévu dans le cadre des soirées musicales.

12 - DÉVELOPPEMENT

2023-09-193

12.1 - Demande pour réunir un comité de développement

Une demande a été faite à chacun des organismes, le Cercle des Fermières de Saint-Louis, le club de l'Âge d'Or Fée des neiges, la Fabrique de Saint-Louis, un ou deux (2) citoyens, un ou une élu(e) ainsi que la mairesse et la directrice générale pour réactiver le comité de développement.

Une rencontre sera prévue dans le mois d'octobre, nous attendons donc un représentant de chaque organisme.

13 - URBANISME

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

Aucun sujet

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-09-194

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

QUE la séance soit levée à 19h36

ADOPTÉE

Lucie Gagnon
Mairesse

Mélissa Beaudoin
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse